

**Assemblée générale**

Soixante troisième session

Documents officiels

Distr. générale
20 janvier 2009
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte-rendu analytique de la 19^e séance**

Tenue au siège à New York le mercredi 29 octobre 2008 à 10 heures

Président : M. Argüello. (Argentine)
puis : M. Cujba (Vice-Président) (République de Moldova)
puis : M. Argüello. (Argentine)

Sommaire :

Point 29 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour
les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-57453 (F)



La séance est ouverte à 10h10.

Point 29 de l'ordre du jour: Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

1. **M^{me} Koning AbuZayd** (Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)), présentant le rapport de l'UNRWA pour 2007 (A/63/13), note que ce rapport accorde une attention particulière à la double crise du Territoire palestinien occupé et du nord du Liban, qui a eu de graves répercussions tant sur les réfugiés de Palestine que sur l'UNRWA. Le rapport décrit les changements de fond introduits au sein de l'UNRWA ainsi que dans ses relations avec ses partenaires en vue d'améliorer son efficacité en tant que plus important prestataire de services de base aux réfugiés palestiniens et de l'intégrer davantage au système des Nations Unies.

2. L'Office a eu à faire face à de nombreuses difficultés au cours des décennies écoulées mais jamais à une situation d'urgence aussi prolongée que le conflit actuel dans le Territoire palestinien occupé, qui en est à sa neuvième année. Les crises humanitaires dont ont souffert Gaza et la Cisjordanie au cours des deux dernières années dépassent de très loin les catastrophes précédentes. Par ailleurs, l'UNRWA n'a jamais eu à faire face à des crises dans trois zones d'opérations simultanément, la troisième étant le Liban. Le camp de réfugiés de Nahr el Bared, au Liban, a été complètement détruit par plusieurs semaines de combats intenses, déplaçant une communauté autrefois dynamique de près de 30 000 personnes auxquelles il faudra apporter un soutien au cours des trois années à venir avant que le camp ne soit reconstruit.

3. Le complexe système de bouclages et autres restrictions à la liberté de circulation imposé par Israël à Gaza et en Cisjordanie, afin d'améliorer la sécurité de sa propre population, a eu des effets dévastateurs sur les plans économique et humain. Selon la Banque mondiale, sans ces restrictions et autres mesures punitives qui ont étouffé l'économie du Territoire occupé, l'économie palestinienne aurait probablement doublé en taille entre 2000 et 2007. Les conditions sont particulièrement dures à Gaza, que le blocus imposé par Israël à la suite de la prise du pouvoir par le Hamas en 2007 a coupé du monde extérieur, y compris pour ce qui est de l'accès aux soins médicaux, à l'enseignement supérieur et à de nombreux autres aspects de la vie économique. Près de 90 % des petites

entreprises de Gaza ont dû fermer leurs portes au cours de l'année dernière et le taux de chômage, qui avoisine 50 %, est l'un des plus élevés au monde. Les enfants de Gaza, qui constituent plus de la moitié des 1,5 million d'habitants, commencent à porter les traces indélébiles de cette politique israélienne.

4. Par ses vastes programmes d'urgence, l'UNRWA supporte l'essentiel du fardeau de l'aide humanitaire au Territoire palestinien occupé : aide alimentaire aux plus démunis et aux écoliers, emplois de courte durée pour les chômeurs, services mobiles de soins de santé primaires et bien d'autres services encore, y compris un programme de jeux d'été à l'intention des enfants qui a apporté une précieuse alternative face au développement du conservatisme social et de la radicalisation à Gaza. L'Office a amélioré l'efficacité de la prestation des services d'urgence, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

5. Les appels d'urgence de l'UNRWA ont été relativement bien financés, encore qu'en 2007, 57 % seulement des fonds promis ont été reçus. Les donateurs ont certes bien réagi aux appels relatifs à la crise de Nahr el Bared au Liban mais il faudra commencer à réduire les programmes intérimaires d'appui à la population déplacée si de nouvelles annonces de contributions ne sont pas reçues. En outre, la réaction à l'appel relatif à la reconstruction du camp a été décevante et risque de compromettre l'avenir de ce projet vital.

6. Les services de base, fournis directement par le personnel de l'Office utilisant ses propres moyens constituent la pierre de touche du mandat de l'UNRWA. S'arrêtant plus particulièrement sur certaines réalisations de l'Office, à commencer par son programme éducatif, la Commissaire générale dit que près de 500 000 élèves fréquentent les écoles de l'UNRWA. La scolarisation dans l'enseignement primaire est pratiquement universelle et l'équilibre entre garçons et filles est respecté. Les taux de scolarisation sont supérieurs à la moyenne de la région du Moyen-Orient. Près de 6000 élèves fréquentent les neuf centres de formation technique et professionnelle qui confèrent des qualifications axées sur le marché. Le programme de santé, qui représente un tiers environ du budget de l'Office, dispense des soins de santé primaires à 9 millions de patients, en mettant plus particulièrement l'accent sur la santé maternelle et

infantile et les soins préventifs et curatifs, et a permis d'assurer une couverture vaccinale quasi universelle. Le programme de secours et d'aide sociale a mis en place un filet de sûreté essentiel pour les réfugiés les plus pauvres et les personnes à leur charge ainsi qu'une assistance aux familles et des services de réparation des maisons et de soutien à des organisations communautaires dynamiques et indépendantes. Ce programme a été réorienté au cours de l'année dernière en direction des personnes en situation de pauvreté absolue. Dans les trois zones d'intervention, des progrès notables ont été réalisés au regard des objectifs du Millénaire pour le développement, et la promotion sociale et économique des femmes palestiniennes réfugiées constitue l'une des grandes réalisations méconnues des Nations Unies.

7. Le quatrième domaine de programme, à savoir la microfinance, introduit à Gaza en 1991, a été élargi à la Cisjordanie, à la Jordanie et à la République arabe syrienne, stimulant ainsi les entreprises locales et créant des revenus dans le cadre de 142 000 prêts d'une valeur de 150 millions de dollars. Le taux global de remboursement est élevé mais, en raison du bouclage économique de la bande de Gaza, la viabilité du programme dans cette zone a été mise en péril. Le cinquième département de l'Office, le plus récent, supervise les projets d'infrastructure et d'amélioration des camps dans le cadre d'une approche participative et conduite par les communautés elles-mêmes en matière d'aménagement urbain, de rénovation des abris, d'infrastructures environnementales et de constitution de moyens de subsistance, le tout financé exclusivement par des fonds extrabudgétaires.

8. Préoccupé par la baisse de qualité de certains de ses services et par l'incapacité de moderniser suffisamment certaines de ses activités de programme, l'UNRWA est en train d'adopter une stratégie à moyen terme sur six ans qui débiterait en 2010 et serait solidement ancrée dans la planification sur le terrain et les pratiques de gestion axée sur les résultats, et nécessiterait un financement par les donateurs.

9. Les contributions à l'UNRWA ont certes cessé de diminuer en termes réels mais le déficit de financement de l'Office demeure important. La hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie enregistrée l'année dernière a aggravé le problème. Les conclusions du rapport du Groupe de travail sur le financement de l'UNRWA (A/63/375) méritent une lecture attentive. Réduire l'aide aux réfugiés palestiniens relèverait d'une politique à courte vue et vouée à l'échec.

10. Il est réconfortant de signaler que le perfectionnement organisationnel entrepris pour remanier les capacités et structures de gestion et de programmation de l'Office porte déjà ses fruits sur les plans de la gestion, de la planification et de la prestation des services ainsi que sur celui des ressources humaines et des systèmes informatiques qui contribuent à entraîner ce processus. Ces réformes sont en train d'améliorer l'aptitude à suivre et évaluer les opérations et leur impact et à procéder à une planification stratégique. Les résultats peuvent déjà être constatés en matière de programmation innovante et autres aspects de la nouvelle culture de gestion. Les donateurs ont déjà couvert près de 80 % du budget consacré à ce perfectionnement organisationnel.

11. LUNRWA suit de près la relance du processus de paix. Le règlement de la question des réfugiés, élément clé du statut final, doit faire partie de la solution globale. En cas d'accord, l'Office est prêt à assumer toute responsabilité que les États Membres lui confieraient en ce qui concerne la gestion des arrangements de transition et la remise de ses attributions aux autorités appropriées. L'année prochaine sera celle du 60^e anniversaire de la création de l'UNRWA. Il n'y a pas matière à célébrer ce fait en soi, compte tenu de la persistance si tenace du problème des réfugiés, mais le bilan des réalisations de l'Office mérite reconnaissance.

12. **M. Jølle** (Norvège), parlant en qualité de rapporteur du Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), présente le rapport dudit groupe (A/63/375), qui signale l'important déficit en matière d'annonces de contributions à l'Office compte tenu des hausses imprévues de coûts, ainsi que les graves conséquences de ce déficit sur les services fournis. Le Groupe de travail demande instamment aux gouvernements d'assumer leurs responsabilités et de financer intégralement le budget de l'Office pour l'exercice biennal, considérant que l'Office joue un rôle vital dans la préservation de la stabilité et de la sécurité dans la région. Il appelle également les donateurs à financer l'intégralité de l'appel d'urgence, car 70 % des réfugiés enregistrés dans la bande de Gaza dépendent actuellement de manière essentielle de l'aide de l'UNRWA. Enfin, le rapporteur du Groupe de travail appelle tous les donateurs, en particulier les pays de la région, à soutenir le projet relatif à la

reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el Bared, dans le nord du Liban.

13. *M. Cujba (Moldova), Vice-Président, prend la présidence.*

14. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de la Palestine) dit que l'année 2008 est celle du 60^e anniversaire de la *nekba*, qui a abouti au déracinement, au déplacement et à la dépossession du peuple palestinien. Plus de 50 % de la population continue de vivre dans l'exil ou dans des camps de réfugiés, les autres étant sous occupation israélienne depuis plus de 40 ans, en situation d'oppression grave et de violation constante de leurs droits humains. Les 4,6 millions de personnes actuellement enregistrées auprès de l'UNRWA attendent toujours la réalisation de leur droit inaliénable aux retours ainsi qu'à une juste indemnisation pour les souffrances qu'elles ont vécues et la perte de leurs biens, tout comme des millions d'autres dans la diaspora. Le règlement pacifique de la question de Palestine est tributaire du règlement de la question des réfugiés, et il en va de même pour la paix et la stabilité dans la région tout entière. En dépit des efforts faits par les Nations Unies et de la reprise du processus de paix à Annapolis en novembre 2007, rien n'est venu atténuer les souffrances des réfugiés. Israël persiste dans la rhétorique, l'intransigeance et la violation du droit international et des résolutions des Nations Unies. Il refuse toujours de reconnaître toute responsabilité dans le problème des réfugiés, alors même qu'il a entrepris d'oblitérer l'histoire des Palestiniens et leurs liens à cette terre, en détruisant plus de 400 villages. Il applique la « loi du retour » qui permet à toute personne d'origine juive d'immigrer en Israël alors que, parallèlement, il empêche le retour des Palestiniens prévu dans la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité.

15. Tout au long de ces années de conflit et de déplacement, l'UNRWA est demeuré une constante dans la vie des réfugiés. Avec le soutien vital de la Jordanie, du Liban, de la République arabe syrienne et d'autres donateurs, l'Office a continué d'apporter une aide essentielle aux réfugiés de Palestine et aux Palestiniens déplacés, afin de les aider à améliorer leur situation socio-économique. Il apporte l'éducation, les soins de santé et les secours d'urgence et autres services sociaux, ainsi que l'espoir d'un avenir meilleur et au moins un semblant de dignité humaine. La délégation palestinienne se félicite de ce que la Commissaire générale ait défini la vision de l'Office au paragraphe 3 de son rapport (A/63/13). Il convient

effectivement de ne pas sous-estimer l'importance du mandat de l'Office. Les services qu'il fournit ont aidé à assurer la subsistance des réfugiés tout en contribuant à la stabilité de toute la région. L'action de l'Office dans tous les domaines de coopération demeure nécessaire en attendant un règlement juste et durable de cette question.

16. Dans la bande de Gaza, la population est constituée majoritairement de réfugiés, dont la moitié sont des enfants. La situation dans cette zone demeure grave en raison du maintien en 2008 du siège punitif et inhumain imposé par Israël ainsi que des attaques armées contre les civils. Les points de passage à la frontière sont restés fermés, n'ouvrant que de manière sporadique, et la circulation des personnes et des biens, y compris les produits alimentaires, les médicaments, le combustible et autres fournitures de base, continue de faire l'objet de restrictions, accompagnées de coupures de l'approvisionnement en électricité. Les conséquences humanitaires pour les Palestiniens ont été dévastatrices, dans la mesure où 80 % des civils à Gaza dépendent de l'aide alimentaire pour leur survie. Les maladies sont en augmentation et la malnutrition et l'anémie chroniques sont fréquentes parmi les enfants en particulier. Plus de 90 % des lieux de travail sont restés fermés et près de 50 % de la main-d'oeuvre est au chômage. Parallèlement, les systèmes de santé et d'assainissement et d'autres infrastructures se délabrent, faute d'approvisionnement en pièces de rechange et en matériaux de construction. Ce châtiment collectif infligé à la population civile s'est poursuivi, y compris après le cessez-le-feu conclu en juin. En Cisjordanie, les centaines de points de contrôle mis en place par Israël, la construction illégale de colonies de peuplement et du Mur, l'intensification du régime des permis et le réseau routier discriminatoire ont continué de faire obstacle à l'accès aux services de l'Office. La crise humanitaire imposée délibérément aussi bien à Gaza qu'en Cisjordanie est exacerbée par la crise financière mondiale.

17. Les bouclages entravent la mobilité des véhicules et du personnel de l'UNRWA qui continue d'être attaqué et harcelé par les forces israéliennes. En mai, un enseignant d'une école élémentaire travaillant pour l'Office à Khan Younes (Gaza) a été décapité par un engin explosif israélien sous les yeux de ses trois jeunes enfants, qui ont été ensuite enfermés seuls dans une pièce pendant au moins cinq heures par les soldats israéliens. En outre, les entraves imposées par Israël à l'assistance que l'Office accorde aux réfugiés, la mise

en danger du personnel et des installations de l'UNRWA et les lourds frais de transit et taxes imposés à l'Office sont inacceptables.

18. Dans le camp de Nahr el Bared, au Liban, l'UNRWA poursuit ses efforts visant à apporter une aide aux réfugiés de Palestine touchés par les hostilités. Toutefois, ce projet n'est toujours pas suffisamment financé et l'Office a besoin d'un soutien supplémentaire pour venir en aide à plus de 30 000 personnes qui ont un besoin urgent d'alimentation et d'abris.

19. La Palestine réitère sa profonde gratitude à l'UNRWA, à tous les organismes des Nations Unies et aux organisations humanitaires qui conjuguent leurs efforts pour venir en aide aux réfugiés. La délégation palestinienne demande instamment à la communauté internationale de poursuivre son soutien à l'Office, compte tenu en particulier des pressions financières accrues et de l'augmentation des besoins, ainsi que son soutien à un juste règlement de la question de Palestine sous tous ses aspects.

20. *M. Argüello (Argentine) reprend la présidence.*

21. **M^{me} Ziade** (Liban), parlant au nom du Groupe arabe, dit que le rapport de la Commissaire générale décrit au moyen de statistiques le châtimeur collectif qu'Israël inflige au peuple palestinien. Le blocus économique a détruit l'économie de Gaza, rendant son système de soins de santé inutilisable et provoquant l'effondrement de ses infrastructures. En Cisjordanie, Israël a continué d'étendre son mur de séparation illégal, au mépris du droit international, entravant l'économie, paralysant les moyens de subsistance et réduisant les perspectives d'un retour à une vie normale pour les Palestiniens. Qui plus est, la Cisjordanie est actuellement occupée à 40 % environ par des colonies de peuplement, des postes avancés et des bases militaires.

22. L'armée israélienne est entrée de force dans les locaux de l'UNRWA à Gaza et en Cisjordanie, en violation des obligations qui incombent à Israël, en vertu de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946, de garantir l'inviolabilité de ces locaux. Les autorités israéliennes ont également limité, et continuent de le faire, les déplacements du personnel de l'UNRWA et ont imposé des procédures complexes pour l'obtention par le personnel local de l'autorisation de se rendre en Israël et à Jérusalem-Est. Pire encore, Israël, puissance occupante, a continué d'imposer une taxation directe, se montant à 132 524

dollars, et d'autres restrictions, aux conteneurs de l'Office transitant par les points de passage de Gaza.

23. Le Groupe arabe condamne ces pratiques israéliennes et engage la communauté des nations à faire pression sur Israël afin que celui-ci permette à l'UNRWA de s'acquitter de son mandat et de protéger les membres de son personnel.

24. Les souffrances des réfugiés palestiniens, qui durent depuis plus de 60 ans, demeurent la principale question posée à l'Organisation des Nations Unies. Il incombe aux États Membres de trouver une solution juste et globale à cette question, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le droit inaliénable des réfugiés palestiniens de retourner dans leurs foyers ne saurait être entamé par le passage du temps ni par une quelconque modification de la situation sur le terrain.

25. Réaffirmant son soutien aux efforts que l'Office continue de déployer pour s'acquitter de son mandat, la représentante du Liban dit que le Groupe arabe est très préoccupé par le déficit de 98,8 millions de dollars du Fonds général qui, s'ajoutant à l'accroissement de dépenses de 2008, limitera la capacité de l'Office à établir des plans correspondant aux besoins des réfugiés ou à améliorer la qualité de ses services. Un certain nombre d'États arabes ont certes accru leur contribution à l'UNRWA mais tous les États Membres sont appelés à assurer la sécurité financière de l'Office. Le Groupe appelle également l'UNRWA à continuer de coordonner son action avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), les institutions palestiniennes compétentes et les pays arabes d'accueil.

26. Rappelant que 2008 est l'année du 60^e anniversaire de la *nekba* et de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la représentante du Liban dit que ces événements offrent une occasion d'examiner comment les acteurs internationaux pourraient donner davantage de sens à la dignité humaine pour les réfugiés palestiniens et progresser vers la réalisation de l'objectif toujours repoussé de la justice pour les Palestiniens dans un État viable qui soit le leur.

27. **M. Pires Pérez** (Cuba) dit que depuis près de 60 ans, l'UNRWA fait un travail extraordinaire pour atténuer les terribles conditions de vie des réfugiés palestiniens. La situation politique, économique, sociale et humanitaire dans les Territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, n'ont cessé de se détériorer de manière tragique sous l'occupation

militaire brutale d'Israël. Les mesures unilatérales appliquées par ce dernier dans le Territoire palestinien occupé menacent sérieusement les perspectives de parvenir à une solution négociée sur la base de deux États. Les incursions israéliennes à Gaza et la construction du mur de séparation, en violation flagrante du droit international, se poursuivent, tout comme la politique de colonisation illégale. La liberté de circulation des personnes et des biens, en particulier dans la bande de Gaza, subit d'importantes restrictions, transformant les habitants de cette zone en prisonniers en dépit des appels internationaux répétés et des résolutions successives de l'ONU. Le taux de pauvreté parmi les réfugiés palestiniens a augmenté de 30 % au cours de l'année écoulée et dans la bande de Gaza, 80 % des habitants vivent en situation de pauvreté extrême. Les exécutions extrajudiciaires, les assassinats ciblés, la torture, les arrestations arbitraires, la destruction de maisons, l'utilisation aveugle de la force, les châtiments collectifs et le terrorisme psychologique font tous partie des caractéristiques de la présence israélienne en Palestine.

28. L'UNRWA s'acquitte de sa mission dans des conditions très difficiles. En violation de la Charte et des traités et accords internationaux, les autorités israéliennes restreignent la liberté de circulation du personnel, des biens et des véhicules de l'Office, sapant ainsi son action et lui occasionnant des pertes financières non négligeables. Les autorités israéliennes n'assurent en outre pas la protection des locaux des Nations Unies et la sécurité du personnel de l'UNRWA.

29. Les progrès accomplis par l'Office dans le perfectionnement de sa propre organisation sont très encourageants. Il conviendrait que l'UNRWA reçoive tout le soutien et toutes les garanties dont il a besoin.

30. Cuba continuera de soutenir la lutte du peuple palestinien pour son droit inaliénable à décider de son propre avenir et à se doter d'un État indépendant et souverain.

31. **M. Al-Bahi** (Soudan) dit que les pratiques israéliennes dans le Territoire occupé accroissent les souffrances du peuple palestinien. Ces pratiques s'étendent également aux membres du personnel de l'UNRWA et restreignent leur capacité d'accomplir leur mission, en violation flagrante du droit international. Les événements du camp de réfugiés de Nah el Bared ont rendu encore plus complexe la

situation des réfugiés Palestiniens, à l'instar de l'agression israélienne contre le Liban en 2006.

32. Les souffrances du peuple palestinien ne prendront fin qu'avec un règlement juste de la question de Palestine dans le cadre duquel les réfugiés palestiniens seraient autorisés à rentrer dans leurs foyers, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le droit de retour est inaliénable et fait partie intégrante du droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant ayant Al-Qods al-Sharif pour capitale.

33. La délégation soudanaise appuie le programme triennal de réforme de la gestion lancé par l'UNRWA en 2006 afin de transformer l'Office et moderniser ses principaux éléments institutionnels. Elle se félicite également des efforts faits par ce dernier pour veiller à ce que ses employés locaux perçoivent une prime de risque, à l'instar des autres employés des Nations Unies.

34. **M. Taleb** (République arabe syrienne) dit qu'au cours des 60 années écoulées, Israël a empêché les réfugiés palestiniens de retourner dans leurs foyers et a fait venir des colons étrangers pour occuper leurs terres, en violation flagrante du droit international des droits de l'homme et des résolutions des Nations Unies. Dans son rapport le plus récent sur le sujet (A/63/326), le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967 déclare que la violation continue et délibérée par Israël de la IV^e Convention de Genève dans le cadre de l'occupation du territoire palestinien institue en permanence une situation grave qui appelle une réaction unifiée de la communauté internationale.

35. Il ressort également du rapport que, grâce à la relance du processus de paix à Annapolis et à la trêve qui a suivi, la situation, tant économique que politique, s'est améliorée pour Israël mais la situation du peuple palestinien s'est détériorée. Les autorités d'occupation ont confisqué encore plus de terres pour étendre leurs colonies de peuplement, la situation de crise perdure à Gaza et les restrictions à la liberté de circulation dans l'ensemble de la Cisjordanie ont été maintenues, voire renforcées. Selon l'organisation non-gouvernementale israélienne « La paix maintenant », près de 4 000 colonies de peuplement ont été construites dans l'ensemble de la Cisjordanie sous l'égide de l'ancien Premier Ministre Ehoud Olmert, le tiers de ces colonies étant situé à l'est du mur de séparation illégal.

36. En ce qui concerne la situation à Gaza, il ressort du rapport de l'UNRWA que le territoire demeure en situation d'isolement et de difficultés permanentes. Des pénuries graves de combustible provoquées par le siège ont paralysé les services publics, y compris l'assainissement et le traitement des eaux usées, ce qui a des effets directs en matière de santé publique. Il convient de noter que la commission consultative de l'Office a réitéré la nécessité urgente de supprimer les restrictions relatives à la circulation des membres du personnel et des biens de l'UNRWA, conformément au droit international, à l'accord de novembre 2005 sur la circulation et l'accès conclu entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne et à l'accord Comay-Michelmores entre l'UNRWA et le Gouvernement israélien.

37. La délégation syrienne relève dans le rapport de l'Office un certain nombre d'indications positives, notamment l'aide fournie par le Gouvernement syrien, qui continuera de traiter les réfugiés palestiniens sur un pied d'égalité avec ses propres citoyens. Le problème palestinien constitue une responsabilité politique et morale internationale, aussi faut-il que l'UNRWA continue de fonctionner conformément à son mandat jusqu'à ce que celui-ci soit accompli. L'Office devrait en outre s'employer à élargir sa base de donateurs.

38. Le mandat de l'Office en vertu de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale devrait être réaffirmé et les États Membres devraient répondre aux appels urgents de la Commissaire générale. La délégation syrienne regrette que les membres du personnel local de l'Office soient les seuls membres du personnel des Nations Unies dans la région qui ne perçoivent pas de prime de risque.

39. **M. Al-Shamisi** (Émirats arabes unis) dit que le rapport brosse un tableau clair de la situation en constante détérioration des Palestiniens vivant à l'intérieur du Territoire occupé. Les autorités d'occupation israéliennes ont continué de commettre un large éventail de violations des droits de l'homme, y compris le recours aveugle à la force, les exécutions extrajudiciaires et les châtements collectifs. La population de la bande de Gaza souffre beaucoup du blocus économique israélien, qui la prive de moyens de subsistance, notamment de vivres, de médicaments et d'électricité, et les autorités d'occupation ont même menacé le personnel et les installations de l'UNRWA et restreint sa capacité à s'acquitter de sa mission.

40. La délégation des Émirats condamne vigoureusement toutes les violations commises par Israël et exhorte la communauté internationale et le Quatuor à assumer leurs responsabilités morales, juridiques, politiques et humanitaires à l'égard du peuple palestinien et à obliger Israël à renoncer à ces pratiques.

41. Rappelant l'engagement inconditionnel de son pays à poursuivre son soutien financier aux programmes et activités de l'Office, l'intervenant appelle la communauté des nations et les institutions économiques, sociales et financières, telles que la Banque mondiale, à renforcer leur soutien à l'UNRWA afin de l'aider à combler son déficit budgétaire. Il appelle aussi les États donateurs à honorer leur promesse de financer la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el Bared et fait remarquer que les institutions caritatives de son pays ont déjà financé la construction d'écoles et d'hôpitaux provisoires.

42. La Puissance occupante doit mettre fin à ses agressions et au blocus des camps de réfugiés palestiniens et cesser d'entraver l'action de l'Office et la liberté de circulation de son personnel. L'Office doit pouvoir accomplir son mandat dans toutes les régions, sans discrimination : son personnel doit bénéficier des mêmes immunités et privilèges que les autres membres du personnel des Nations Unies, en ce qui concerne en particulier le droit à la prime de risque.

43. **M. Allaf** (Jordanie) dit que la question des réfugiés constitue un élément central de la question de Palestine et un point essentiel des négociations sur le statut final entre les Palestiniens et les Israéliens. Cette question est particulièrement préoccupante pour la Jordanie, qui accueille près de 1,8 million de réfugiés palestiniens, soit 42 % de l'ensemble des réfugiés enregistrés auprès de l'UNRWA, et 600 000 personnes qui ont été déplacées à l'issue de la guerre de 1967. Par ailleurs, la Jordanie assume l'entière responsabilité de trois des camps de réfugiés qui s'y trouvent.

44. La protection des droits et des intérêts des réfugiés palestiniens comportent des incidences directes pour la Jordanie. En dépit de la situation financière difficile que traverse le pays, le Gouvernement jordanien a consacré plus de 600 millions de dollars aux services éducatifs, sanitaires et sociaux fournis aux réfugiés en 2007. L'incapacité de l'UNRWA à pourvoir aux besoins croissants des camps, par suite de ses difficultés financières et de la croissance de la population, s'est traduite par un

surcroît d'obligations pour le Gouvernement jordanien. Celui-ci réserve donc son droit d'être indemnisé du vrai coût que représente pour lui l'accueil de ces réfugiés depuis plus de cinq décennies.

45. Le rôle de l'UNRWA demeurera d'une importance capitale jusqu'à ce qu'une solution finale satisfaisante pour toutes les parties soit intégralement mise en œuvre. En attendant, la Jordanie exhorte la communauté des donateurs à accroître ses contributions à l'Office et à s'efforcer sérieusement de trouver une solution à long terme aux problèmes de son déficit budgétaire chronique. Il est par ailleurs impératif que les besoins des réfugiés palestiniens soient traités sur un pied d'égalité, indépendamment de leur emplacement géographique ou de leurs conditions de vie.

46. La Jordanie partage la préoccupation de la commission consultative de l'Office à propos du mur de séparation, des bouclages et autres restrictions imposées par les autorités israéliennes en Cisjordanie et à Gaza, qui entravent l'accès à l'emploi, aux marchandises et aux services de base et limitent l'aptitude de l'Office à transporter du personnel et de l'aide humanitaire vers ceux qui sont dans le besoin.

47. La délégation jordanienne demande à l'Office de porter le budget de ces opérations jordaniennes à un niveau qui corresponde aux besoins des réfugiés vivant en Jordanie. L'Office devrait accroître le financement de l'aide aux plus nécessiteux et définir des critères de sélection de ces personnes. L'effectif des centres de santé devrait être renforcé par un surcroît de spécialistes et le problème des écoles fonctionnant sur la base de classes dédoublées devrait être réglé par la construction d'écoles supplémentaires. L'Office devrait également s'efforcer de combler l'écart entre le niveau des services de base qu'il fournit et celui des services fournis par l'État jordanien et veiller à ce que ses services soient également disponibles pour les réfugiés vivant en dehors des camps.

48. **M^{me} Al-Sulaiti** (Qatar) dit qu'en dépit des efforts inlassables de l'UNRWA, la situation des réfugiés palestiniens s'est détériorée, en particulier dans le Territoire occupé. La pauvreté grave, à laquelle s'ajoutent de nombreux autres facteurs, a contraint l'Office à lancer un appel de fonds urgent. Or, il n'a reçu que 58 % du montant qu'il a demandé. La délégation du Qatar exhorte donc tous les donateurs à fournir à l'Office le financement dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat.

49. **M. Dizdar** (Turquie) dit que son gouvernement juge réconfortante l'évolution positive enregistrée récemment au Moyen-Orient. La poursuite des contacts bilatéraux entre Israël et les Palestiniens, le calme relatif aux frontières d'Israël, le fait que les choses bougent sur le volet israélo-syrien et l'accord conclu entre les différentes parties au Liban justifient un certain optimisme, l'atmosphère dans la région s'étant améliorée au cours de l'année précédente.

50. Cela étant, les négociations israélo-palestiniennes doivent être intensifiées, la situation sur le terrain en Cisjordanie doit nettement s'améliorer et les engagements pris dans le cadre de la Feuille de route, concernant les colonies de peuplements en particulier, doivent être honorés. Tant qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient demeurera un objectif insaisissable, les souffrances des réfugiés palestiniens, qui constituent l'un des aspects les plus difficiles de la question du Moyen-Orient, ne connaîtront pas de fin. Depuis 60 ans, le monde est témoin de leur drame, en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et ailleurs, en observant la détérioration sans fin de leurs conditions de vie et la diminution de leurs moyens de subsistance.

51. La Turquie félicite l'UNRWA et son personnel des efforts inlassables qu'il déploie dans des conditions difficiles et souvent dangereuses. Elle accueille avec satisfaction le processus en cours de réforme institutionnelle et organisationnelle au sein de l'Office. La Turquie apprécie à sa juste valeur le privilège qu'elle a de présider le Groupe de travail sur le financement de l'UNRWA. Le déficit persistant et ses effets sur les services de l'Office constituent un problème capital car l'UNRWA est synonyme de survie pour des milliers de réfugiés palestiniens; l'amélioration de son financement est le gage de meilleures perspectives pour les réfugiés. La communauté internationale doit donner à l'Office davantage de ressources. La Turquie, pour sa part, a non seulement accru sa contribution volontaire annuelle, qui comprend une assistance humanitaire pour le camp de Nahr el Bared mais elle a aussi répondu aux divers appels d'urgence. Par ailleurs, la Turquie a annoncé une contribution de 150 millions de dollars pour le plan de réforme et de développement de la Palestine et collabore déjà avec les autorités palestiniennes pour la mise en œuvre de ce projet. La Turquie continue aussi de financer le projet « Industrie pour la paix » dans le cadre du Forum tripartite d'Ankara, qui rassemble des représentants du secteur privé de Turquie, de Palestine et d'Israël et qui créera au bout du compte d'importantes

possibilités d'emploi pour les Palestiniens et servira, pour la Palestine comme pour Israël, de facteur de renforcement de la confiance.

52. La Turquie continuera d'apporter un soutien résolu à tout effort visant à atténuer les souffrances des réfugiés palestiniens et à favoriser l'instauration d'une paix permanente au Moyen-Orient.

53. **M. Hoang Chi Trung** (Vietnam) fait remarquer que l'UNRWA a déployé des efforts considérables pour s'acquitter de son importante mission, travaillant dans des conditions terribles depuis six décennies. Il a œuvré sans relâche à la fourniture de services de santé et de services sociaux aux réfugiés palestiniens déshérités, mais le plus remarquable est qu'il a permis à des centaines de milliers d'enfants palestiniens d'être scolarisés, améliorant ainsi leurs conditions de vie. Son aide d'urgence a été utile face à la détérioration de la situation à Gaza.

54. Le Vietnam appuie la réforme en cours au sein de l'UNRWA et se félicite de la décision prise d'adopter une stratégie à moyen terme reposant sur une évaluation des besoins effectifs. La plus grande difficulté pour l'Office réside dans les incertitudes quant à sa situation financière. L'Office enregistre un déficit important alors même que les demandes d'assistance sont en forte augmentation. L'ONU et les États Membres doivent lui apporter un soutien plus résolu, et les autres organismes du système des Nations Unies devraient collaborer plus étroitement avec lui.

55. Un autre obstacle majeur qui entrave son action a trait au manque de coopération de la part du Gouvernement israélien, s'agissant en particulier des politiques de ce dernier en matière de bouclage et de couvre-feu, de restrictions à la liberté de circulation dans les Territoires palestiniens occupés et de construction du mur de séparation, toutes ces mesures ayant pour effet d'entraver la circulation du personnel, des véhicules et des biens de l'UNRWA. La délégation vietnamienne souligne que les privilèges et immunités de tous les membres du personnel des Nations Unies doivent être pleinement respectés et elle exhorte les autorités israéliennes à mettre un terme à leur politique restrictive.

56. Au bout de 60 années, des efforts plus sérieux doivent être faits pour résoudre le conflit du Moyen-Orient, y compris le problème des réfugiés de Palestine, de manière juste et durable.

57. **M^{me} Spoljaric** (Suisse) salue l'engagement de l'UNRWA et de son personnel, qui opère dans un environnement singulièrement limitatif et parfois dangereux. Les améliorations constatées dans les documents devraient être accompagnées, sur le terrain comme au niveau organisationnel, par un renforcement des fonctions de suivi et d'évaluation des programmes de l'Office. Les premiers résultats de la réforme de la gestion de l'Office sont encourageants.

58. La détérioration constante de la situation sociale, économique et sécuritaire qui prévaut dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé est particulièrement préoccupante. Depuis quelques mois, l'accès du personnel de l'UNRWA à la bande de Gaza et à la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, fait l'objet de restrictions qui empêchent ce personnel de répondre de manière adéquate aux besoins des réfugiés. Ces restrictions les obligent aussi à surmonter des obstacles administratifs et à prendre des risques en matière de sécurité qui entravent leur action. Toutes les parties concernées devraient respecter leurs obligations et accorder au personnel de l'Office un accès sans restriction aux réfugiés palestiniens.

59. Les pays donateurs devraient verser des contributions au budget général de l'Office, en sus d'un soutien à des projets spécifiques. Ceci vaut aussi pour les pays d'accueil, qui ont déjà fait montre de générosité à l'égard de leur population de réfugiés palestiniens. La Suisse compte demeurer un partenaire fiable de l'UNRWA à tous les niveaux. Elle entend faire preuve de flexibilité s'agissant de verser des contributions spécifiques supplémentaires en faveur de projets qui visent à améliorer les conditions de vie, par exemple la reconstruction du camp de Nahr el Bared, au Liban.

60. Le Gouvernement suisse collaborera avec l'UNRWA aux préparatifs de la célébration du 60^e anniversaire de sa création. Il ne s'agira évidemment pas de festivités car ce sera l'occasion de réfléchir à l'incapacité des Nations Unies à résoudre ce problème. Cela étant, ce sera aussi l'occasion pour la communauté internationale de réaffirmer son soutien aux efforts visant à améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens et de rappeler combien il est urgent de parvenir à un règlement juste et durable du conflit israélo-arabe.

La séance est levée à 12h45.